

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Les pharmaciens hospitaliers veulent un siège aux conseils d'administration des agences de la santé

(Montréal, le 15 mars 2011) – En marge de la commission parlementaire sur le projet de loi n° 127, Loi visant à améliorer la gestion du réseau de la santé et des services sociaux, l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) réclame l'ajout d'un siège au conseil d'administration de chaque agence de la santé et des services sociaux afin d'y inclure les pharmaciens hospitaliers.

« Il faut savoir que les instances comme la commission infirmière régionale, la commission multidisciplinaire régionale, le département régional de médecine générale et la table régionale des chefs de département de médecine spécialisée sont toutes représentées au sein du conseil d'administration des agences. Pourtant, le projet de loi ne mentionne aucunement les pharmaciens hospitaliers, malgré leur rôle central dans la fourniture de soins et services à la population. Les pharmaciens en milieu hospitalier sont notamment responsables de la gestion des médicaments, dont le coût peut totaliser jusqu'à 15 % du budget de chaque établissement de santé, une part en croissance constante. L'A.P.E.S. est d'avis que le rôle des pharmaciens hospitaliers milite en faveur de leur représentation au sein des conseils d'administration des agences », d'expliquer le président de l'A.P.E.S., M. Charles Fortier.

« Les médicaments sont un élément essentiel des soins de santé. Ils ont facilité les grandes réformes de notre système, qu'on songe seulement au virage ambulatoire et à plusieurs chirurgies d'un jour rendues possibles grâce aux anesthésiques à courte action. Par ailleurs, l'augmentation des dépenses en médicaments préoccupe nombre d'intervenants et au premier chef, les pharmaciens hospitaliers qui doivent, autant que possible, contrôler ces coûts dans les établissements, sans réduire l'accès aux traitements dont ont besoin les patients qu'ils soignent. Dans ce contexte, comment se fait-il que l'organisation des soins et services pharmaceutiques soit inexistante à l'échelle régionale comme à l'échelle provinciale? », questionne M. Fortier.

Vers la création de commissions pharmaceutiques régionales

L'A.P.E.S. s'inquiète de la représentation limitée des pharmaciens hospitaliers dans les structures des agences, qui doivent pourtant mettre à contribution plusieurs organismes et intervenants pour élaborer leur plan stratégique. Elle constate qu'aucune agence n'a encore présenté de plan régional d'organisation des services pharmaceutiques, malgré la création des comités régionaux sur les services pharmaceutiques (CRSP) il y a déjà quelques années.

Les CRSP réunissent, au sein des agences, des pharmaciens de différents milieux dans le but notamment de soutenir l'organisation des soins et services pharmaceutiques. Or, les CRSP ont un rôle conseil, mais ne bénéficient pas du caractère officiel des commissions infirmières régionales ni de celui des départements régionaux de médecine générale, par exemple. L'A.P.E.S. propose que les CRSP soient modifiés en commissions pharmaceutiques régionales afin d'appuyer formellement chaque agence dans l'organisation des soins et services pharmaceutiques de son territoire.

L'A.P.E.S. recommande d'ailleurs que cette nouvelle instance pharmaceutique soit obligatoirement consultée dans le processus de rédaction du plan stratégique de l'agence et dans ses activités de gestion.

À propos de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente environ 1350 pharmaciens œuvrant dans quelque 125 établissements publics de santé du Québec, principalement des centres de santé et de services sociaux – CSSS (qui regroupent différents centres, tels que centres hospitaliers de soins généraux, de soins aigus, de soins de longue durée, centres hospitaliers universitaires ou affiliés, instituts, centres de réadaptation et CLSC).

Note : L'A.P.E.S. présentera ses recommandations sur le projet de loi n° 127 ce mardi 15 mars 2011, à 15 h 45, dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques de la Commission de la santé et des services sociaux. M. Charles Fortier et Mme Linda Vaillant, respectivement président et directrice générale de l'A.P.E.S., ainsi que M. François Paradis, membre du conseil d'administration de l'A.P.E.S. et chef du département de pharmacie du CSSS de Rimouski-Neigette, seront les porte-parole de l'Association à cette occasion.

Le mémoire de l'A.P.E.S. peut être consulté au

<http://www.apesquebec.org/app/wa/mediaEntry?mediaEntryId=3928>

Source : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

Renseignements : France Bouffard
Sphère Communication
514 286-2772 poste 10 / cell. 514 718-4811